



Compte-rendu du Groupe de Travail « Mouvement intra » du mardi 5 février 2019

Représentants de l'Administration présents : Mme Nguyen (Secrétaire générale) M.Weber (IA-adjoint) ; les IEN : Mmes Joubert et Lebrat, M.Combes. Division des Moyens, des Structures et des Personnels : Mmes Prabonne, Ledoux, Esquerdo.

Représentants des Personnels : Isabelle Benquet, Fabrice Duboué (SNUDI-FO) 2 représentants du SNUipp-FSU - 1 représentante du SE-UNSA.

Début du GT : 9h30

Les conclusions du groupe de travail académique du 19/12/2019 à Bordeaux totalement remis en cause.

De nouvelles consignes nationales (*Note de service n° 2018-133 du 7/11/2018- IA-DASEN réunis au MEN sur ce dossier le 15/01/2019*) et des préoccupations départementales ont conduit les services et les IEN à émettre de nouvelles propositions qui sont présentées aux représentants des personnels :

- La création de titulaires de Secteur sur des postes fractionnés.
- L'obligation d'émettre un vœu élargi
- Le barème
- Les postes à profil
- La suppression éventuelle des postes de repli en cas de Mesure de Carte Scolaire (MCS)

POSTES À PROFIL

ASH

Le GT commence par aborder les points précédents sous l'angle de l'ASH, l'IEN-ASH devant partir avant la fin de la réunion.

- **Priorités sur postes CAPPEI**

On propose aux organisations syndicales de valider la proposition ministérielle (circulaire du 21/12/2018) au sujet des priorités données pour l'obtention des postes nécessitant le CAPPEI.

Donc , dans l'ordre décroissant de priorité :

- Priorité 10 à ceux qui ont le CAPPEI avec la bonne option.
- Priorité 20 avec le CAPPEI sans l'option.
- Priorité 30 aux stagiaires CAPPEI.
- Priorité 40 aux départs en formation CAPPEI (à titre provisoire) .
- Priorité 80 aux enseignants non spécialisés (à titre provisoire).

Les O.S. demandent la confirmation de la conservation du poste pour 2 ans pour ceux qui suivent la formation CAPPEI : ce sera toujours le cas.

Accord des O.S. à l'unanimité.

- **EREA** : le profilage de ces postes est une position académique d'après l'IEN. Mais un syndicat rappelle qu'il ne peut pas y avoir de cadrage académique pour le mouvement.

Pour la SG, il ne s'agit pas d'un cadrage académique mais d'une « volonté d'harmonisation ». Pour le SNUDI-FO, la note de service ne mentionne pas ces postes comme « à profil ».

→ Postes à « recrutement particulier » (*classes relais, référent MDPH, coordinateur CMPP, postes pénitentiaires ou CEF, postes « autisme », MECS, secrétaire de la Commission Autonomie des Personnes Handicapées, recrutement AESH, Direction PEP, coordonateur SAPAD, EIP, enseignants(EME) de l'EREA, CP ASH...*).

Le **SNUDI-FO** demande des éclaircissements sur ce terme « recrutement particulier ».

En effet, la Note de Service ne mentionne que les « postes à profil » et les postes « à exigence particulière ».

Pour le SNUDI-FO, les postes évoqués ci-dessus ne devraient être que des postes « à exigence particulière » pour lesquels on vérifie la détention de titres, on peut éventuellement mettre en place une commission d'entretien mais **le barème est conservé** (contrairement aux postes « à profil »).

L'ensemble des OS s'accordent sur ce point.

Hors ASH

CPC, ERUN, EANA, PDMQDC, Directions REP, -3 ans, CANOPE...

Selon la même logique, les OS estiment que ces postes ne relèvent que de la qualification de « postes à exigence particulière » et ne devraient pas être « postes à profil », à l'exception des – 3 ans et CANOPE pour lesquels n'existent pas de qualification spécifique.

TITULAIRES DE SECTEUR (remplaçants)

La complexité à former des postes fractionnés, la volonté de créer des « Titres Définitifs » sur ces postes et surtout la Note de Service ministérielle a conduit la DSDEN 40 à proposer la **création de Titulaires de Secteur**.

Il s'agit de postes « soclés » c'est-à-dire construits autour d'une décharge de direction connue lors des vœux. Mais les fractions restantes ne seront connues qu'après construction du poste par les circonscriptions, donc après les vœux.

Commentaires du SNUDI-FO 40 : *Certes, l'obtention de ces postes assure une stabilité par le Titre Définitif. Mais cela ne concerne que la partie « décharge de direction » servant de socle au poste ; le reste du poste ne sera connu qu'après l'émission des vœux, avec*

tout le côté aléatoire que cela comporte (maternelle ? Élémentaire ? ASH? Aucune possibilité de choisir ou d'éviter certains types de postes sur les fractions complémentaires). Le SNUDI-FO 40 met en garde sur ce point les collègues qui feront le choix de ces postes.

Les décharges fixes déjà existantes seront maintenues.

Quid de la taille du Secteur ? Ce sera à l'échelle d'une Circonscription mais un poste pourra être à cheval sur 2 circons.

BAREME

Un nouveau barème a été présenté aux OS prenant en compte les orientations de la Note de Service ministérielle.

Ce nouveau barème inverse totalement la philosophie du précédent : **c'est désormais la situation personnelle et familiale qui prend le pas sur l'Ancienneté Générale de Service (AGS).**

La vie professionnelle serait complètement impactée par les choix de vie personnelle.

C'est INACCEPTABLE !

L'ensemble des organisations syndicales s'oppose à ce nouveau barème et va réfléchir à une proposition conservant les équilibres des barèmes des années passées tout en prenant en compte les nouveaux critères.

Pour FO, comme pour les autres syndicats, l'AGS doit rester le point essentiel du barème !

POSTES DE REPLI

L'administration souhaiterait ne plus proposer de postes de repli en cas de Mesure de Carte Scolaire –MCS–, car le bonus est suffisant pour compenser la perte de poste et surtout car le travail demandé aux services administratifs est trop important.

(Commentaires du SNUDI-FO : travail trop important pour les services actuels qui ont subi des pertes de postes massives...dont les enseignants pâtissent aujourd'hui!)

Le poste de repli sera maintenu pour les MCS qui se sont produites sur l'année scolaire 2017/2018 et dont le repli ne sera effectif qu'à la rentrée 2019.

Pour le SNUDI-FO, ces postes de repli pourraient en effet être supprimés à condition que le bonus attribué soit assez important proportionnellement au reste des éléments de barème. Reste donc à voir quel barème sera retenu au final.

VOEU ELARGI OBLIGATOIRE

Le Ministère souhaite imposer un vœu élargi géographiquement afin qu'un maximum de collègues aient obtenu un poste à titre définitif à l'issue de la 1ère phase.

En plus des vœux par commune et par secteur de Collège, la DSDEN des Landes souhaite créer des vœux par circo. et éventuellement par ZAP (qui diviserait le département en 3 zones).

Le SNUDI-FO 40, méfiant sur cette question, demande confirmation à la SG qui affirme : « ce ne sont que des propositions supplémentaires, un vœu « Commune » ou « Secteur » suffira pour être considéré comme un vœu élargi.

Si ce n'est qu'une proposition supplémentaire pour les collègues, le SNUDI-FO ne s'y oppose pas, comme les autres OS.

2ème PHASE du MOUVEMENT ?

Nous vous avons alertés, à la lecture de la Note de Service ministérielle, quant à une éventuelle disparition de cette 2ème phase.

La SG l'a confirmée, au détour de la discussion sur les titulaires de secteur : « la 2ème saisie de vœux ne sera pas différée ». Ce qui veut dire que la 2e phase serait intégrée à la 1ère qui ressemblerait certainement à la 2ème/3ème phase du mouvement qu'on connaissait avant : des vœux précis pour la 1ère phase et d'autres élargis pour la 2ème directe. **Les collègues concernés seraient alors grandement perdants car cette phase serait moins ajustée à leurs vœux réels et surtout, ils se retrouveraient à Titre Définitif c'est-à-dire bloqués sur le poste obtenu.**

Fin du GT : 13h00

Vous l'avez lu, ce Mouvement intra « nouvelle mouture » nous inquiète à plusieurs niveaux.

A la fin de ce GT, sur proposition du SNUDI-FO, les 3 organisations syndicales se sont réunies en intersyndicale pour élaborer une riposte commune.

Ainsi, une **AG unitaire SNUDI-FO / SNUipp-FSU / SE-UNSA se tiendra le mercredi 6 mars, à 14h30, à Pontonx** pour vous exposer le détail du barème proposé, répondre à toutes vos questions, recueillir vos avis sur ce projet et arrêter collectivement les actions pour empêcher ce nouveau « mauvais coup » contre nos droits.

Nous ne pourrons inverser la tendance que si nous nous mobilisons TOUTES et TOUS !

Isabelle Benquet (06 84 73 93 43) et Fabrice Duboué (06 22 36 84 12),
Représentants titulaires à la CAPD des Landes

☛ Pour toute précision, information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'un des 2 représentants FO présents à ce GT.

SNUDI 40
FO
FNEC FP